Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_50-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) : Mme VIAL Christiane
Absent(s) : M. FAUVEL Marc

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-05-50 – Mission d'analyse financière

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30 et 46 alinéas 3
Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de lancer une analyse financière de la commune afin de pouvoir étudier la formation de l'autofinancement, le financement des investissements et l'équilibre financier global.

Monsieur Johann LEGRENDRE qui réalise une mission de formation aux finances publiques locales a été sollicité et à transmis une proposition financière.

Cette mission serait ainsi réalisée par le biais du recours à un intervenant extérieur en matière d'expertise financière, assurée par un fonctionnaire dans le cadre d'un cumul d'activité.

Pour la commune, le temps de la mission est estimé à 47 heures avec un coût horaire brut de 110.00 €, soit une mission s'élevant à un total de 5 170.00 €.

Considérant que Monsieur le Président du GIP Informatique des CDG a autorisé Monsieur LEGENDRE Johann à exercer l'activité accessoire susvisée,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_50-DE

Considérant l'expertise de Monsieur Johann LEGENDRE, consultant finances pour le GIP Informatique des CDG dans l'accompagnement des Centres de Gestion pour la mise en place de la comptabilité analytique et également du contrôle de gestion,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- De recourir à cette mission d'expertise financière et de formation ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat d'activité accessoire, sur la base de 110.00 € brut/heure ;
- De prévoir les crédits au budget.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE
Ille-et-Vilaine